

de la technologie et leurs conséquences pour la paix et la sécurité internationales, tenue à Sendai (Japon) du 16 au 19 avril 1990<sup>69</sup>, et déclarant à cet égard que le monde scientifique et le monde politique doivent affronter, ensemble, les incidences complexes de l'évolution des technologies,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général intitulé "Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale"<sup>70</sup>;

2. *Se déclare, elle aussi, convaincue* :

a) Que la communauté internationale doit se mettre mieux à même de comprendre la nature et le sens de l'évolution des technologies;

b) Que l'Organisation des Nations Unies peut servir à cet égard de catalyseur et de centre d'échanges d'idées;

3. *Prie* le Secrétaire général de continuer à suivre les progrès scientifiques et techniques pour pouvoir évaluer les "technologies nouvelles" à mesure qu'elles apparaissent et de lui soumettre à sa quarante-septième session un schéma d'évaluation des technologies en s'inspirant notamment des critères qu'il propose dans son rapport;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-septième session la question intitulée "Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale".

54<sup>e</sup> séance plénière  
4 décembre 1990

#### 45/61. La science et la technique au service du désarmement

*L'Assemblée générale,*

*Convaincue* que la science et la technique peuvent beaucoup contribuer à résoudre les problèmes de l'humanité, en particulier à promouvoir son développement social et économique,

*Notant* l'intérêt que la communauté internationale porte aux applications des progrès scientifiques et techniques à des fins liées au désarmement,

*Sachant* combien les progrès scientifiques et techniques peuvent contribuer à l'application des accords sur la maîtrise des armements et sur le désarmement, notamment quant à la vérification et au respect de ces accords par les parties et quant à la destruction d'armes,

*Notant avec satisfaction* l'action internationale entreprise jusqu'à présent dans ce domaine,

*Considérant* qu'il faut intensifier la coopération internationale afin d'utiliser les progrès scientifiques et techniques à des fins liées au désarmement, en particulier la vérification du respect des accords sur la maîtrise des armements et le désarmement, l'application de techniques offrant des moyens de vérification plus efficaces et la destruction d'armes,

*Prenant note* de la conférence des Nations Unies sur les nouvelles tendances de la science et de la technologie et leurs conséquences pour la paix et la sécurité in-

ternationales, tenue en avril 1990 à Sendai (Japon), ainsi que de la conférence des Nations Unies sur la reconversion : rééquilibres économiques à l'heure de la réduction des armements, tenue en août 1990 à Moscou, qui ont contribué à la coopération internationale dans ce domaine,

1. *Note avec satisfaction* les activités nationales et internationales visant à utiliser les progrès scientifiques et techniques à des fins liées au désarmement;

2. *Engage* les Etats Membres et les organisations intergouvernementales compétentes à intensifier et à étendre ces activités et à tenir l'Organisation des Nations Unies au courant des progrès enregistrés dans ce domaine;

3. *Invite* tous les Etats Membres et les organisations internationales compétentes à instaurer une coopération internationale dans ce domaine, en vue d'utiliser les progrès scientifiques et techniques à des fins liées au désarmement, notamment la vérification et le respect par les parties des accords sur la maîtrise des armements et le désarmement, et l'application de techniques offrant des moyens de vérification plus efficaces et la destruction d'armes;

4. *Recommande* que l'Organisation des Nations Unies prête l'attention qu'ils méritent au rassemblement et à la diffusion d'informations sur les progrès scientifiques et techniques dans ces domaines;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-septième session la question intitulée "La science et la technique au service du désarmement".

54<sup>e</sup> séance plénière  
4 décembre 1990

#### 45/62. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

A

PROCLAMATION DE LA DÉCENNIE COMMENÇANT EN 1990 COMME TROISIÈME DÉCENNIE DU DÉSARME-  
MENT

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 35/46 du 3 décembre 1980 faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement,

*Rappelant également* sa résolution 34/75 du 11 décembre 1979, dans laquelle elle a chargé la Commission du désarmement d'établir les éléments d'un projet de résolution intitulé "Proclamation de la décennie commençant en 1980 comme deuxième Décennie du désarmement" et de les lui soumettre pour étude et adoption à sa trente-cinquième session,

*Consciente* que la deuxième Décennie du désarmement proclamée par sa résolution 35/46 est arrivée à son terme,

*Réaffirmant* sa résolution 43/78 L du 7 décembre 1988, dans laquelle elle a décidé de proclamer la décennie commençant en 1990 troisième Décennie du désarmement,

<sup>69</sup> Voir A/45/568.

<sup>70</sup> A/45/568.